



REUNION DU COMITÉ DIRECTEUR du 23 Mai 2017 Salle Saint Jacques – CHATEAU GONTIER

Présidence : J. BARON

Présents : Y. BOISSERIE – A. BRUNEAU – MP. CHEVREAU – G. CLAIRE – R. DELAUNAY – M. DURAND – D. DUBOIS – O. ESKENAZI – D. LANGLAIS - J-Y LE PRIELLEC – C. LOISEAU-LAPPARTIEN – S. MOTTIER - V. PIEUX - J-P REVERDY - A. TANCREL- G. TRICHET - M-M VON HATTEN

Excusés : L. BOQUILLET – X. COUTEAU - A. DIROU pouvoir à G. TRICHET – M. JAN pouvoir à G. CLAIRE - J.L LANOE pouvoir à O. ESKENAZI – K. LEGRIS pouvoir à V.PIEUX - C. PENAUD pouvoir à JP REVERDY -P. TAFFOREAU – J. TUFFIERE pouvoir à J. BARON - A. GUIGNE – J.J. MOREAU – J. GIRAUD représenté par JP. CAUBET – P. BINELLI

1. INTERVENTION DU PRÉSIDENT

Le Président J. BARON adresse ses remerciements au club de l'UPAC Château-Gontier pour son accueil. M. Vincent SAULNIER, représentant Philippe HENRY Maire, au cours d'un bref passage, tient à souhaiter la bienvenue aux membres du Comité Directeur, dit le plaisir d'accueillir la Ligue pour les compétitions et souhaite à l'assemblée d'excellents travaux.

Il précise qu'une réunion d'étude du cahier des charges des Championnats régionaux de cross jeunes de février 2018 s'est tenue dans l'après-midi en présence des élus de l'UPAC Château-Gontier et du service municipal des sports.

Retour sur l'AG financière de la Ligue : Jo BARON souhaite la bienvenue à Y. BOISSERIE (Carquefou AC), nouveau trésorier de la Ligue, élu à l'Assemblée Générale financière et salue les compétences et l'aide qu'il va apporter à la Ligue.

Il remercie Patrice BINELLI de l'excellente présentation générale des structures SSR et Pôle Espoirs qui a permis d'éclaircir et répondre aux interrogations des clubs à ce sujet (*voir document en annexe*)

Assemblée générale FFA à Amiens : les délégués de la Ligue PL ont assisté à des groupes de travail dont on attend les PV. Assemblée sereine : question de « libérer » les parts départementales et régionales des licences Athlé santé et running : en cours d'étude à la FFA.

Il accueille J.P. CAUBET, vice-président du CD 85, représentant J. GIRAUD excusé pour cette réunion.

Avant de passer à l'ordre du jour, il souhaite évoquer l'attentat qui a été commis à Manchester et surtout le décès de Nathalie LEPAGE, juge du CD 44 (MS Chantenay) toujours présente sur les compétitions. Il a une pensée pour son compagnon Roland CHOCTEAU.

2. ETUDE DU PROJET ASSOCIATIF

J. BARON remercie pour l'apport efficace et important les salariées – Alexandra BESCOND et Laurence DURAND – pour leur aide dans la réflexion et la rédaction du projet ainsi que la participation régulière des membres du bureau et des CTS.

Ce document « Tokyo 2020 » répond à la demande conjointe de la DRDJSCS et du Conseil régional PL

Il précise que le document remis à chacun des membres n'est pas définitif et que toute remarque doit parvenir pour lundi 29 mai dernier délai : il sera ensuite envoyé à la DRDJSCS avec les annexes puis sera présenté le 19 juin à la table ronde (Région PL, DRDJSCS, FFA, Ligue et CD)

Ce dossier fera l'objet d'une mise en place de tableaux de bord dont le suivi sera assuré par L. DURAND.

Retour sur le calendrier des réunions (Bureau, Comité directeur) et séminaires mis en place depuis 2015 au sujet de l'évolution de la ligue : nouvelle gouvernance, Directeur général

Présentation du document et poursuite de la réflexion

3. INTERVENTION DES SECRÉTAIRES GENERALE et ADJOINTE

O. ESKENAZI commente les diverses statistiques reprises *en annexe*.

Elle souligne la faible évolution +1.88% nettement en retrait par rapport aux saisons précédentes.

La progression des licences féminines représente 81% de l'augmentation constatée.

Tous les types de licences ont progressé sur la période 2012/2017, les licences loisirs enregistrant 69% de progression et les licences compétitions 29%

Les licences loisir représentent 42% des licenciés, les compétitions 40% et la découverte 15%

Les licences masters représentent 48% du nombre des licenciés répartis en 23% compétition, 44% loisir running, 27% loisir santé et 6% dans l'encadrement.

Le taux de renouvellement est toujours aussi important avec 71.9% de fidélisation

Le taux de licence par rapport à la population est intéressant 7,4 pour mille habitants alors que la moyenne nationale est de 4.2 - plaçant la Ligue à la 2^e place derrière la Guadeloupe

C. LOISEAU-LAPPARTIEN précise qu'il y a eu 426 demandes de mutation dont 114 en provenance de ligues extérieures contre seulement 4 départs vers ces ligues. Elle signale que deux dossiers sont toujours en suspens depuis septembre 2016.

4. INTERVENTION DU TRÉSORIER GÉNÉRAL

Y. BOISSERIE présente le document reprenant les différents tarifs des licences précisant que ni la FFA, ni la Ligue n'augmentent leur part pour la saison 2017/2018.

Il rappelle la décision prise en Assemblée Générale financière de fixer la part fixe à 100€ par club prélevée en une seule fois au début de saison 2017.

Une discussion s'engage à propos des nouvelles dispositions concernant le certificat médical. Les membres s'interrogent sur l'information qui sera donnée aux licenciés à propos du questionnaire médical à compléter pour les renouvellements. Il est décidé de bloquer temporairement l'envoi du document (en annexe) dans l'attente de renseignements précis de la FFA à ce sujet. Antoine BRUNEAU évoque les problèmes liés à cette nouvelle disposition.

5. INTERVENTION DES CTS

En l'absence de P. BINELLI retenu à Châteauroux par les France UNSS, et à sa demande, J. BARON évoque quelques points :

- Rappel date limite fin juin pour l'inscription aux formations d'entraîneurs : le 30 juin
- Le calendrier des stages est en préparation : réunion le 9 juin
- Un colloque est organisé le 16 juin sur le thème de l'Athlétisme de Haut niveau se prépare chez les jeunes – suite du colloque Pass'Athlé de fin 2016
- Pour 2018, il conviendra d'observer la plus grande vigilance quant à l'élaboration du calendrier estival, accorder la priorité des dates aux championnats qualificatifs (départementaux, régionaux et Pré-France) afin de mettre les athlètes dans les meilleures conditions de qualification aux championnats de France. La CSO régionale du 17 juin 2017 devra y réfléchir.
- Voir les résultats des athlètes internationaux sur le site PL et facebook

6. INTERVENTION DU PRESIDENT DU PÔLE SPORTIF

Alain TANCREL rappelle que le pôle sportif s'est réuni le 8 avril pour définir les axes de travail.

La CSO s'est tenue le 9 mai (procès-verbal en annexe)

La prochaine réunion – prévue le 17 juin – fixera le calendrier (validation le 6 juillet en Bureau Ligue) abordera le calendrier estival 2018 et la problématique soulevée ci-dessus.

Une première réunion pour le DécaNation 2017 a eu lieu à Angers.

Pour les compétitions nationales, voire internationales pour lesquelles la Ligue pourrait se porter candidate à l'organisation, des précisions sont apportées sur le cahier des charges du match International en salle. Dès réception du document de la part de la FFA et du calendrier fédéral hivernal, le Bureau exécutif arrêtera la position de la Ligue pour confirmer nos candidatures.

J. BARON précise, à propos du calendrier, que l'habitude en Pays de la Loire est de ne pas organiser deux grandes compétitions régionales à la même date.

Nous avons les capacités (jurys, encadrements) pour le faire, surtout lorsque ces implantations ne sont pas dans le même département, ce qui sera le cas fin janvier 2018 avec les régionaux de cross CJESMa en Sarthe et les régionaux CJES en salle au Stadium Pierre Quinon à Nantes. Un autre point devra être débattu le 17 juin : doit-on prioriser les meetings ou les championnats régionaux ?

Début de saison estivale :

La Ligue a assuré l'organisation des 3 poules interrégionales N2 du 2^e tour des Interclubs (Coulaines, Nantes et Angers) et la finale R1 à St Barthélémy. Il est regrettable pour les clubs régionaux d'avoir dû annuler la finale R2 : pas de candidats ni de stade par manque d'anticipation de cette implantation.

Le bilan (provisoire) fait état des montées de l'ESA 72 et OVA en N1, du NEC en N2 et aucune descente pour les clubs de la Ligue PL.

Championnats régionaux EC et masters à Challans : faible participation pour les épreuves combinées.

a) COT Régionale

Il est regretté que les candidats juges marche reçus à l'examen fédéral 2017 n'aient pas été validés avant les interclubs. Il est précisé qu'il s'agissait cette année, pour l'une des candidats, d'une situation exceptionnelle puisque l'examen pratique, contrairement à l'habitude, avait précédé l'écrit.

Lecture du procès-verbal (en annexe)

b) COMED

Antoine BRUNEAU commente le procès-verbal (en annexe) de la première réunion de la Commission Médicale.

Il précise qu'il y a beaucoup de nouveaux participants avec une présence de chaque département.

Il rappelle que tous les membres doivent être licenciés.

Il donne quelques indications sur le dispositif médical requis pour les compétitions et est dans l'attente du document édité par la FFA présenté lors du Congrès d'Amiens.

Il rappelle également que la commission médicale peut fournir tous renseignements d'ordre médical pour les compétitions.

7. INTERVENTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

S. MOTTIER informe des contacts avec Intersport qui vont prochainement déboucher sur une convention de partenariat pour 3 ans, qui ne se substituera pas aux conventions existant localement avec certains comités et clubs.

Le site Internet de la Ligue va se transformer et la Ligue est en attente des devis pour décision définitive.

Une rencontre a eu lieu avec Profession Sport concernant l'ETR et les intervenants pour les stages.

Il précise qu'actuellement, il participe aux réunions des commissions régionales afin de voir les problématiques spécifiques de chacune et souligne qu'il peut y avoir, si besoin, l'aide des salariés de la Ligue.

8. QUESTIONS DIVERSES

- Sur proposition de G. TRICHET, le Comité Directeur valide les records régionaux repris en annexe.
- Y a-t-il eu une note de crédit concernant l'aide aux clubs pour la participation individuelle et équipe sur certains Championnats de France de la saison hivernale ? En attente de réponse de la FFA.

RELEVÉ DE DÉCISIONS :

A l'issue de la réunion, le comité directeur valide :

- Les modifications au projet territorial
- Les tarifs de licences pour 2017/2018
- Les procès-verbaux des commissions régionales : CSO - COT et COMED
- La transformation du CDD du Directeur Général en CDI suite à la confirmation du CNDS Emploi (aide dégressive de 37 000€) sur 4 ans.
- Les records régionaux présentés pour homologation